

N°10

Séance du 03 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi 3 mars à 20h30, le Conseil Municipal d'Antigny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent LAUER, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. CERISIER Vincent, M. CHABAUTY Alexandre, Mme CHARTRIN Noémie 3ème Adjointe, M. CHASSAT Alexandre, M. LAUER Vincent Maire, M. LEFOULON Christophe 1er Adjoint, Mme TESSIER Sylviane, M. THABUTEAU Aurélien, Mme THEUTTHOUNE Gisèle 2ème Adjointe

Procurator(s) :

M. SOYER Thierry donne pouvoir à M. CERISIER Vincent, Mme FAUTREL-BEAUR Emmanuelle donne pouvoir à M. LEFOULON Christophe 1er Adjoint

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
25 février 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DHYEVRE Caroline, Mme FAUTREL-BEAUR Emmanuelle, M. SOYER Thierry

Date d'affichage
25 février 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(On)t été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme CHARTRIN Noémie 3ème Adjointe

04 mars 2026
et publication du
04 mars 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

réuni sous la présidence de Vincent LAUER, Maire,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 1 016 484,90

Recettes : 1 033 553,38

Fonctionnement

Dépenses : 949 744,68

Recettes : 949 744,68

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 033 553,38 (dont 17 068,48 de RAR)

Recettes : 1 033 553,38 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 949 744,68 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 949 744,68 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Antigny

le(s) secrétaire(s) de séance



AR Préfecture le Maire LAUER Vincent

086-218600062-20260303-BP2026-BF
Reçu le 06/03/2026